



Prendre soin de votre état de santé et de celui de la collectivité.



Ne pas discriminer une personne pour des raisons de race, de sexe, de condition physique ou mentale, ou de religion.



Respecter et faire respecter la Constitution, les lois et toute autre norme, ainsi que les politiques et règlements internes de la Clinique.



Connaître, exercer et respecter, avec responsabilité, les droits et devoirs accordés et imposés par le système de sécurité sociale en matière de santé, ainsi que le contenu du régime complémentaire de santé choisi par le patient, et en particulier, en raison de son importance pour la collectivité, faire un usage raisonnable des services de santé.



Signaler au personnel de la Clinique toute situation que vous estimeriez anormale ou susceptible de violer vos droits en tant qu'être humain et patient.



Respecter les indications contenues dans les notices d'information destinées aux patients de la Clinique.



Traiter avec soin les biens appartenant à la Clinique, qui permettent que vous soient fournis les services.



S'acquitter du paiement des factures pour les services fournis, tant de la part des professionnels de santé que de la Clinique.

Droits du patient



Choisir librement le médecin ou le professionnel de santé, ainsi que l'établissement de santé, qui fournira les soins requis, et ce, dans la limite des ressources disponibles.



Bénéficier d'une communication complète et claire avec votre médecin, qui tient compte de votre état de santé, afin de disposer d'une information suffisante quant à la maladie dont vous souffrez, à votre pronostic, aux différents traitements proposés et aux risques encourus. Cela inclut le droit pour vous-même, ou pour vos proches ou ceux qui vous représentent en cas d'état d'inconscience ou de minorité, d'accepter ou de refuser ces traitements, cette décision étant communiquée par écrit dans la mesure du possible.



Être traité avec dignité et considération, dans le respect de vos croyances et coutumes, en ce inclus la possibilité d'exprimer votre opinion personnelle sur votre maladie.



Que les informations contenues dans votre dossier médical soient traitées de manière confidentielle et secrète, et qu'elles ne puissent être partagées qu'avec votre autorisation, sauf dans les cas définis par la loi.



Bénéficier des meilleurs soins médicaux disponibles tout au long de la maladie, dans le respect de vos souhaits concernant les traitements proposés.



Recevoir les soins d'urgence sans satisfaire aucune condition préalable, ainsi que le droit de recevoir des explications sur le coût des services reçus, tant de la part des professionnels de santé que de la Clinique.



Pouvoir recevoir ou refuser tout soutien spirituel, moral ou religieux, conformément à vos croyances.



Que soit respectée votre volonté de participer ou non à des programmes de recherche menés par un personnel scientifiquement qualifié. Pour ce faire, être informé des objectifs, des méthodes, des bénéfices éventuels, des risques prévisibles et de l'inconfort que le programme de recherche est susceptible de comporter.



Que soit respecté votre refus de donner vos organes afin qu'ils puissent être transplantés à un autre patient, après avoir préalablement rempli les conditions requises par la loi.



Mourir dans la dignité et voir respectée votre volonté de mourir de mort naturelle lors de la phase terminale de la maladie.

Devoirs du patient



Traiter avec dignité, respect et considération les membres du personnel de la Clinique ainsi que les autres patients et leurs familles.



Fournir des informations véridiques au sujet de vos antécédents cliniques ou de tout autre donnée sollicitée par le personnel de la Clinique. Se conformer aux instructions médicales et instructions données par les membres de l'équipe de santé, dès lors que le traitement a été accepté.